



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5553

Texte de la question

M Yves Coussain attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, sur la situation de l'activité touristique dans notre pays. La France, qui fut longtemps le numéro un du tourisme mondial en termes de recettes, est désormais précédée par les États-Unis, l'Espagne et l'Italie. L'excédent en devises est passé de 32 milliards de francs en 1986 à 19 milliards en 1987. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les plus grands flux du tourisme mondial passent par l'Europe. Il semble que notre faiblesse tient, d'une part, à notre accueil et, d'autre part, à des structures touristiques mal adaptées. En effet, du fait d'un mauvais étalement des vacances, les touristes étrangers se trouvent en concurrence avec les touristes français et, hors saison, notre potentiel touristique est sous-utilisé car une grande partie de nos équipements sont fermés. Par ailleurs, l'industrie touristique est trop émietlée : le problème de l'hébergement, par exemple, est compliqué par l'inorganisation du vaste secteur comprenant, outre l'hôtellerie proprement dite, les terrains de camping, les villas de vacances, les gîtes ruraux, etc. En conséquence, il lui demande quelle sera la politique du tourisme du Gouvernement, afin de créer une véritable filière touristique française.

Texte de la réponse

Reponse. - L'analyse de l'honorable parlementaire rejoint complètement les instructions données à l'administration du tourisme, le ministre a en effet eu l'occasion, lors du semestre précédent, d'exposer les conditions à réunir pour répondre aux défis posés par l'amélioration de la position de la France au regard de la concurrence internationale. C'est ainsi que les objectifs prévus pour l'année 1987 en matière de balance des paiements touristiques, fixés à hauteur de 23 milliards de francs, ont pu être dépassés avec 24,6 milliards et la France a repris le 3^e rang mondial en recettes touristiques avant l'Italie, marquant ainsi un retour vers une nouvelle progression. Celle-ci ne sera maintenue pour rejoindre l'objectif des 30 milliards que si une batterie de mesures est mise en place permettant des améliorations sur tous les fronts : promotion ciblée, effort de formation, amélioration qualitative des produits, sensibilisation des autres départements ministériels concernés par le tourisme, relais à l'échelon départemental, accompagnement enfin des initiatives privées et soutien au tourisme associatif performant. Les dispositions sont progressivement prises pour que sur chacun des thèmes des moyens permettent de satisfaire à ces obligations. La France se doit enfin d'avoir une politique européenne clairement définie, et de prendre des initiatives susceptibles d'entraîner l'adhésion de nos partenaires. À cet égard, l'acceptation à l'unanimité par les ministres du tourisme que l'année 1990 soit l'année européenne du tourisme est la preuve que le souffle communautaire est réel.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5553

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3316